



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COVID-19

INFORMATION VOYAGEURS À DESTINATION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

**Vous venez d'un pays étranger où
le coronavirus SARS-CoV2 circule activement.**

Vous devez :

- Vous munir du résultat du test virologique « RT-PCR COVID » datant de moins de 3 jours avant le départ
 - Si vous n'êtes pas en possession de ces résultats, l'embarquement vous sera refusé
 - Si le test ne peut pas être réalisé dans votre pays, vous pourrez embarquer, mais vous devrez le réaliser à l'arrivée en France
- Remplir une attestation sur l'honneur certifiant que vous ne présentez pas de signes de la Covid-19 et que vous n'avez pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 dans les 14 derniers jours
- Remplir une déclaration sur l'honneur indiquant le motif de votre déplacement
- Vous munir d'un ou plusieurs documents permettant de justifier le motif de votre déplacement

Les attestations sont disponibles sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

**Les enfants de moins de 11 ans
ne sont pas concernés par ces mesures.**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



+33 (0) 800 130 000
(appel gratuit)